



ARRETE MUNICIPAL

N° CNR/WB/DQ/020/2023

Objet : Occupation domaine public - Lotissement du Vallon des Ouïes

Le Maire de la Commune de Touques

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par Monsieur Dominique PRUVOT, Président de l'Association du Vallon des Ouïes d'organiser une foire à tout dans le lotissement, le dimanche 21 Mai 2023 de 8h à 18h,

Considérant qu'il y a la nécessité de fermer à la circulation et au stationnement l'intégralité du lotissement du Vallon des Ouïes,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation est donnée à Monsieur Dominique PRUVOT, Président de l'Association du Vallon des Ouïes, d'organiser une foire à tout dans le lotissement et d'occuper le domaine public le dimanche 21 Mai 2023 de 8h à 18h. Pendant cette période, la circulation et le stationnement seront strictement interdits sur les voiries du lotissement du Vallon des Ouïes.

Article 2 : Monsieur Dominique PRUVOT, Président de l'Association du Vallon des Ouïes mettra en place les moyens nécessaires à la sécurisation des abords du lieu et assurera la remise en état du domaine public.

Article 3 : La copie du présent arrêté sera transmise à la Police Nationale, aux Pompiers de Touques, aux Services Techniques de la Commune de Touques et à Monsieur Dominique PRUVOT, chacun en ce qui le concerne de son application.

Fait à TOUQUES, le 14 Mars 2023.

LE MAIRE,



Colette NOUVEL-ROUSSELOT